

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 13 décembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Louis HOERLE
- Absent(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Danielle DILIGENT, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Denis SCHULTZ
- Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CD/2018/089 - 500 - Education**  
**Une nouvelle ambition pour les collèges de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- autorise le Président, pour le collège Solignac :
  - . à engager, avec les services de l'Etat la préfiguration d'un projet de cité éducative pour ce collège (et les collèges voisins du quartier Neuhof-Meinau à Strasbourg) et de proposer, avec l'Education nationale un projet d'excellence scientifique novateur ;
  - . à engager la reconstruction et la délocalisation de ce collège, pour un montant global de 12 500 000 € TTC sous réserve d'un financement significatif de l'ANRU et de la mise à disposition du foncier ;
  - . à présenter l'ambition du projet de collège lors de la présentation au comité d'engagement de l'ANRU, du nouveau programme de renouvellement urbain porté par l'Eurométropole de Strasbourg.
  
- autorise le Président, pour l'ouest de Strasbourg :
  - . à engager les études de définition de besoin et de programmation en vue d'alimenter le comité de pilotage pour la reconstruction et l'extension (ainsi que la création d'une demi-pension) du collège d'Eckbolsheim, travaux estimés à 14 500 000 € TTC ;
  - . à proposer à l'Education nationale et à la communauté éducative de ce collège, d'accompagner l'investissement immobilier d'un projet éducatif ambitieux axé sur les enjeux de la transition énergétique ;
  
- autorise le Président, pour le secteur des Deux Rives à Strasbourg :
  - . à engager l'étude de programmation pour la construction d'un nouveau collège pour un montant global de 13 000 000 € TTC sous réserve d'un foncier rendu disponible par la SPL Deux Rives ;

. à engager, avec l'Education nationale une réflexion autour d'un projet innovant, dans le cadre de l'expérimentation de nouvelles compétences attendues pour la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace (bilinguisme).

- autorise le Président à étudier l'expérimentation sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la mise en œuvre d'un premier secteur multi-collèges.
- autorise le Président à mettre en place un comité de pilotage réunissant l'Etat, au titre de la politique de la Ville, l'Education nationale, l'EMS et la Ville de Strasbourg pour assurer le suivi tant du déploiement de ce programme d'actions que des engagements de toutes les parties prenantes.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181213-lmc1123480-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 19/12/18